

M. Byrne: Je reconnais avoir manifesté quelque impatience; mais attendez, j'arrive à ce point. La Colombie-Britannique en particulier a partagé le plus lourd de cette...

M. le président: J'espère qu'à l'occasion de cette motion nous ne nous lancerons pas dans une discussion sur les tarifs-marchandises.

M. Byrne: Le débat s'étant fort écarté du sujet, je pense, je me bornerai à quelques mots pour cette partie de mon argumentation...

Des voix: Très bien!

M. Byrne: ...et je dirai qu'il en coûte un tiers de plus au Canada qu'aux États-Unis pour expédier le blé. La perte doit être compensée au moyen des autres prix de transport et par d'autres moyens. La Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada compensent cette perte en versant des prix de transport plus élevés parce que les chemins de fer ne peuvent bénéficier d'un tarif compensateur aux termes de l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Coldwell: Puis-je poser une question à l'honorable député? A-t-il lu l'accord en vertu duquel ont été établis les prix de transport afférents au Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Byrne: Je connais tous les détails de l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Coldwell: Si vous les connaissez...

M. Byrne: Monsieur le président, si vous voulez me le permettre, je...

M. Coldwell: Un instant. L'honorable député sait-il que le tarif afférent au Pas du Nid-de-Corbeau a été accordé en raison d'une forte subvention qui a été versée au chemin de fer à cette époque?

M. Byrne: Je sais le montant de la subvention et ce que le chemin de fer a reçu. Si vous désirez que je continue de débattre la question, je le ferai avec plaisir.

M. Coldwell: Vous pourrez le faire en une autre circonstance, lorsque se présentera l'occasion d'un tel débat.

M. le président: Je vois que j'étais probablement bien avisé de dire au comité, il y a quelques instants, que nous ne pouvions en vertu de la résolution nous lancer dans une discussion du tarif-marchandises.

M. Byrne: Ma foi, monsieur le président, j'ai fait quelques études à ce sujet et si le député veut débattre la question plus tard, je ne serai que trop heureux de le faire. J'aimerais simplement lui faire savoir que j'ai déjà demandé à la Chambre d'accepter la recommandation du juge en chef Sloan tendant à ce qu'on remanie les choses...

Des voix: Règlement!

M. Coldwell: Il devrait plutôt consulter ses collègues.

M. Byrne: L'oppositoin semble...

Une voix: Le parti cécéfiste, en tout cas.

M. Byrne: Oui, nous avons entendu plus parler le parti de la CCF que tous les autres partis à la Chambre. Certains députés membres de ce parti semblent croire que le seul endroit où l'on ait souffert au Canada, c'est la Saskatchewan...

M. Coldwell: C'est absurde!

M. Byrne: Je sais, j'ai moi-même connu là-bas de mauvais jours.

Une voix: Nous pensons à vos gens également.

M. Byrne: Cependant, il n'y a pas eu seulement du mauvais temps; nous avons eu aussi quelques bons jours. Les ministres de l'Agriculture et du Commerce ont démontré qu'on avait eu de bonnes années et qu'on continuait à vendre le blé au rythme des cinq dernières années.

Un honorable député a bien dit hier qu'un de ses commettants lui avait écrit pour lui apprendre qu'il n'avait pu livrer de céréales depuis l'automne 1954. Il ajoutait du même coup que c'était parce qu'il ne pouvait livrer à l'élevateur de son choix. Si ce commettant manifeste de l'indépendance au point d'insister sur l'élevateur de son choix, il ne doit pas être alors aussi à court de fonds que l'honorable député semblait vouloir nous le représenter.

M. Coldwell: L'honorable député permet-il une question? L'honorable député est-il membre d'un syndicat?

L'hon. M. Martin: Non.

Une voix: Il l'est certainement.

M. Coldwell: Feriez-vous, si vous étiez libre de ne point la faire, quelque chose que désapprouve votre syndicat? Voilà la situation de l'agriculteur par rapport au syndicat.

Une voix: Vous feriez aussi bien de vous asseoir.

M. Byrne: J'imagine, monsieur le président, que vous pourriez dire que cette question n'est pas pertinente; mais je suis convaincu que, si l'agriculteur tient autant au principe concernant la livraison de son blé à un élévateur de son choix qu'à la question de savoir s'il devrait obtenir un emprunt par l'entremise de la banque ou de la Commission du blé, il a parfaitement raison de ne pas s'en préoccuper. On a montré ici et au comité de